



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Compte-rendu Comité Technique Local du 02 juin 2020

L'ordre du jour était le suivant :

La mise en place du plan de reprise d'activité de la DDFIP de la Sarthe (PRA):

Le PRA doit permettre d'assumer les missions en garantissant la protection de la santé et de la sécurité des agents.

1) La reprise d'activité conduit à privilégier le télétravail et l'accueil à distance des usagers, l'accueil physique restant exceptionnel et uniquement sur rendez-vous.(Dossiers complexes/personnes fragiles). Pour les représentants FO , ce mode de fonctionnement limite de fait le rôle de conseil direct et de service public qui se réduisent grandement.

La reprise d'activité en présentiel n'est concevable que dans le respect des consignes de distanciation et de protection des agents, à apprécier en fonction des locaux et des contraintes locales.

Télétravail : le médecin de prévention rappelle, même si le télétravail continue à être privilégié au maximum, qu'il faudra peu à peu rejoindre une position normale de travail. Dans ce cadre un panachage de présentiel et de télétravail doit être réfléchi.

Si certains agents trouvent de plus en plus d'intérêt à ce mode travail, nos représentants FO soulignent qu'une réflexion globale et plus adaptée ne pourra se faire qu'après connaissance de l'organisation réelle des services (NRP)

2) Le paiement en numéraire,à nos guichets :

Il ne s'arrêtera pas le 30 juin 2020 comme prévu.....tout en sachant que nos portes restent fermées au public !Chez les buralistes, la mise en place est prévue fin août 2020.

3) Contrôle fiscal (CF):

Une réunion est prévue demain 03 juin 2020 concernant le recouvrement des créances CF (dossiers clos)

4) Gestion Publique :

L'automate des produits locaux redémarre mi-juin 2020. Une note départementale est en cours d'élaboration. Le seuil départemental reste à fixer.

5) La commission des chefs des services financiers (CCSF) :

La Commission des Chefs des Services Financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et de l'assurance chômage (C.C.S.F.) siège dans chaque département **sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques.**

La commission et son secrétariat fonctionnent comme « un guichet unique » en toute confidentialité auprès duquel le chef d'entreprise peut négocier des délais de paiements pour l'ensemble de ses dettes fiscales (impôts directs et indirects) et une grande partie des dettes sociales (URSSAF, MSA pour les agriculteurs, chômage, sommes dues à Pôle Emploi au titre des contrats de sécurisation professionnelle

ainsi que l'ensemble des cotisations personnelles pour l'entreprise individuelle recouvrées par le RSI, à l'exception de celles des gérants de sociétés).

Son secrétariat est situé à la Direction Départementale des Finances Publiques.

Dans ce cadre, un renfort est envisagé pour soutenir la montée en charge du contentieux qui risque d'émerger à la rentrée de septembre.

6) Entretien des locaux :

Des prestations complémentaires ont été commandées à l'entreprise de nettoyage qui ne l'affranchissent pas de remplir son contrat initial. Si des manquements sont constatés, les agents doivent faire remonter leurs observations via le gestionnaire de site

7) Questions RH :

La DDFIP envisage de geler des postes entrant dans le cadre de la NRP . (aucune certitude sur leur nombre aujourd'hui)

L'affectation des agents C stagiaire doit se faire en fonction du rang de classement au concours. Une fiche de souhait sera à établir pour les nouveaux arrivants.

Le service RH examine la première période de confinement et transmettra aux chefs de service le nombre de jours prélevés.

Le sort du report des congés 2019 est toujours en attente.

8) Rupture conventionnelle :

Par rapport au décret n° 2020-471 du 24 avril 2020, la DGFIP n'a pas encore cadré sa mise en œuvre. En conséquence, les dossiers déposés ne peuvent pas être instruits en l'état.

Vos représentants **F.O.** - DGFIP :

- ✓ Jean-Yves PERDRIAU Titulaire PCE Le Mans : tel 02 43 83 82 86.
- ✓ Anne PUJOL Experte Paierie Départementale : tel 02.43.77.50.47

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



SECTION « L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint
Saint-Exupéry)



SARTHE

**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques**

Déclaration liminaire

CTL du 02 Juin 2020

en conférence téléphonique

Madame la Présidente,

Le jour d'après naguère.....

C'est le premier rendez-vous et la prise de contact en CTL après les 8 semaines de confinement.

Entre temps, beaucoup de choses ont changé sur le plan national avec la mise en œuvre d'ordonnances décrétées en « Etat d'urgence ».

Pendant cette période, les agents des finances publiques ont montré une fois de plus leur professionnalisme et leur responsabilité .

Pour cela un merci ne suffit pas , il leur faut une autre reconnaissance.

Comme le dit notre Secrétaire Confédéral FO dans la presse d'aujourd'hui, « il nous faut être vigilant pour que la reprise d'activité ne soit pas un effet d'aubaine » contribuant à la régression des droits des salariés avec à la clef une augmentation du temps de travail et la baisse des salaires.

Si notre Président rencontre ce jour les grands économistes d'avant, à l'exception de la dernière prix Nobel (trouver l'erreur), il ne faudrait pas rentrer dans certains travers déjà dénoncés par Albert Einstein : « La folie c'est se comporter de la même manière et s'attendre à un résultat différent ».